

**ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N°AR-20251221-01-OREMIS**

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association ;

Vu le règlement intérieur de l'association ;

Vu le conseil d'administration ;

Vu les réglementations relatives à l'organisation du Conseil Exécutif ;

Considérant que l'intéressé a satisfait aux conditions de recrutement ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Hélène FERRERE, cadre exécutif, assistant exécutif, est nommée directeur exécutif des services locaux (DEXL) de l'association OREMIS à compter du 26/01/2026 pour une durée de 1 an tacitement renouvelable.

Article 2 : Mme Hélène FERRERE est approuvée comme membre du conseil exécutif avec droit de vote à compter du 26/01/2026 pour une durée de 1 an.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de la mise en application du présent arrêté.

Le 21/01/2026 à ISTRES
le Président.
M. Lucas VOLET



ID: 3DA4EF4F-CAA4-4797-AF06-2B7AF7E...
Signé électroniquement par
<lucas.volet@oremis.fr>
mercredi 21 janvier 2026 22h09 CET

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).